

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 6 DECEMBRE 2021**

Délibération n°

2021099

Date de convocation : /11/2021

Date d'affichage : 08/12/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	18
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	21

Vote : 21

Pour : 21 (dont 3 pouvoirs)

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le
ID : 064-216401000-20211206-2021099-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt et un, le 06 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 02 décembre 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Arnaud PAVLOVSKY.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Guénaël LE CAM, Nathalie HARAN, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Christian GARRIGUES, Marc PERRIER, Philippe BIGOTEAU (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Guénael LE CAM).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

**O.J n°11 : AVENANT PARTENARIAT PIG PAYS
BASQUE CAPB / COMMUNES**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération du 24 juillet 2021, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a approuvé la prolongation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Pays Basque pour une durée de 2 ans. Ce dispositif d'amélioration de l'habitat porte sur l'ensemble des communes du territoire de l'agglomération.

Aussi, par voie de conséquence, les conventions partenariales bipartites signées avec les communes partenaires du dispositif doivent faire l'objet d'un avenant.

Pour rappel, l'objet de cette convention est de formaliser le partenariat avec les communes qui souhaitent, de manière volontaire, contribuer financièrement au dispositif, dans le but d'optimiser l'effet levier des financements publics à destination des propriétaires du parc privé et en mettant l'accent sur les priorités locales.

La commune de BASSUSSARRY accompagne les propriétaires sur les thématiques suivantes :

- le maintien à domicile des personnes âgées et ou en situation de handicap à hauteur de 2,5 % de la dépense subventionnée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ;

- la lutte contre l'habitat indigne à hauteur de 2,5 % de la dépense subventionnée par l'Anah ;
- la rénovation énergétique des logements à hauteur de 2,5 % de la dépense subventionnée par l'Anah ;
- d'accompagner le développement de l'offre conventionnée sociale et très sociale à hauteur de 2,5 % de la dépense subventionnée par l'Anah.

Le présent avenant propose de prolonger ce partenariat financier de 2 ans soit jusqu'au 1er octobre 2023.

L'enveloppe financière prévisionnelle consacrée à cette opération s'élève à 2 000,00€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

Vu la délibération du 28 novembre 2018, autorisant Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat avec la CAPB, pour la période du 27 septembre 2018 au 27 septembre 2021,

Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale.

Fait à Bassussarry, le 6 décembre 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

